



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones rurales

Question écrite n° 4971

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur le phénomène de désertification des zones rurales qui continue de vider de nombreuses communes de leur population. Or la lutte contre cet état de fait passe par l'indispensable maintien des petits commerces de proximité mais aussi de lieux de convivialité que peuvent constituer les débits de boissons et les débits de tabac. La réglementation en matière de création ou de réouverture des débits de tabac lui apparaît trop rigide pour les petites communes pour que soit convenablement prise en compte cette notion d'aménagement du territoire par les administrations appelées à instruire de telles demandes. Dans ces conditions, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun d'appliquer systématiquement les mesures prévues dans le dispositif « 1 000 villages de France » à toutes demandes provenant d'une commune rurale.

Texte de la réponse

La vente au détail des tabacs manufacturés s'effectue par l'intermédiaire des débitants de tabac. S'agissant d'une profession préposée de l'administration, qui verse à ce titre une redevance à l'Etat, elle perçoit en contrepartie une rémunération calculée à partir des ventes effectuées et bénéficie d'un régime spécifique d'assurance vieillesse. Aussi, il est certain que l'accès à la gérance d'un bureau de tabac ne saurait relever des règles commerciales habituelles. La réglementation en matière de création et de réouverture de débits de tabac relève de la compétence de la direction générale des douanes et des droits indirects, qui n'entend pas déroger aux dispositions en vigueur. Il n'est donc pas envisageable, pour l'instant, d'appliquer à ce secteur d'activité les mesures prévues dans le dispositif « Mille Villages de France » et il en va de même pour les autres professions réglementées comme les débits de boisson ou les pharmacies.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4971

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3533

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4686